



**COMMUNE DE VILLAGE-NEUF**  
**COMPTE ADMINISTRATIF 2024**

**Note de présentation synthétique**  
(article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

## INTRODUCTION

Le compte administratif est établi en fin d'exercice par le président de l'assemblée délibérante. Il retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité.

Le compte administratif est ainsi le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1. Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser).

## PRESENTATION GENERALE

Les résultats du compte administratif sont identiques au compte de gestion établi par le comptable public. Cette « double » comptabilité garantit la transparence et l'exactitude des comptes publics. Tandis que l'ordonnateur prescrit l'exécution des recettes et des dépenses, le comptable public, seul chargé du maniement des fonds publics, en assure le recouvrement ou le paiement, après avoir exercé sous sa responsabilité personnelle et pécuniaire, les contrôles visant à constater la régularité des opérations.

Les dépenses et recettes de l'exercice 2024 de la commune de Village-Neuf (prévisions budgétaires et réalisations) se décomposent selon la présentation générale suivante :

	Dépenses		Recettes		Résultat
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	
Fonctionnement	7 370 000,00 €	4 825 693,75 €	7 370 000,00 €	7 556 182,92 €	2 730 489,17 €
Opérations réelles	4 945 000,00 €	4 509 672,27 €	6 157 633,03 €	6 345 338,64 €	
Opérations d'ordre	2 425 000,00 €	316 021,48 €	4 000,00 €	2 477,31 €	
Résultat reporté			1 208 366,97 €	1 208 366,97 €	
Investissement	8 564 000,00 €	4 196 748,67 €	8 564 000,00 €	4 950 524,23 €	753 775,56 €
Opérations réelles	8 545 000,00 €	4 180 669,65 €	3 214 333,70 €	1 711 234,74 €	
Opérations d'ordre	19 000,00 €	16 079,02 €	2 440 000,00 €	329 623,19 €	
Résultat reporté			2 909 666,30 €	2 909 666,30 €	
<b>Total</b>	<b>15 934 000,00 €</b>	<b>9 022 442,42 €</b>	<b>15 934 000,00 €</b>	<b>12 506 707,15 €</b>	<b>3 484 264,73 €</b>
Opérations réelles	13 490 000,00 €	8 690 341,92 €	9 371 966,73 €	8 056 573,38 €	
Opérations d'ordre	2 444 000,00 €	332 100,50 €	2 444 000,00 €	332 100,50 €	
Résultat reporté	- €	- €	4 118 033,27 €	4 118 033,27 €	
Restes à réaliser (invest.)		4 239 000,00 €		1 523 000,00 €	- 2 716 000,00 €
<b>Excédent de clôture</b>					<b>768 264,73 €</b>

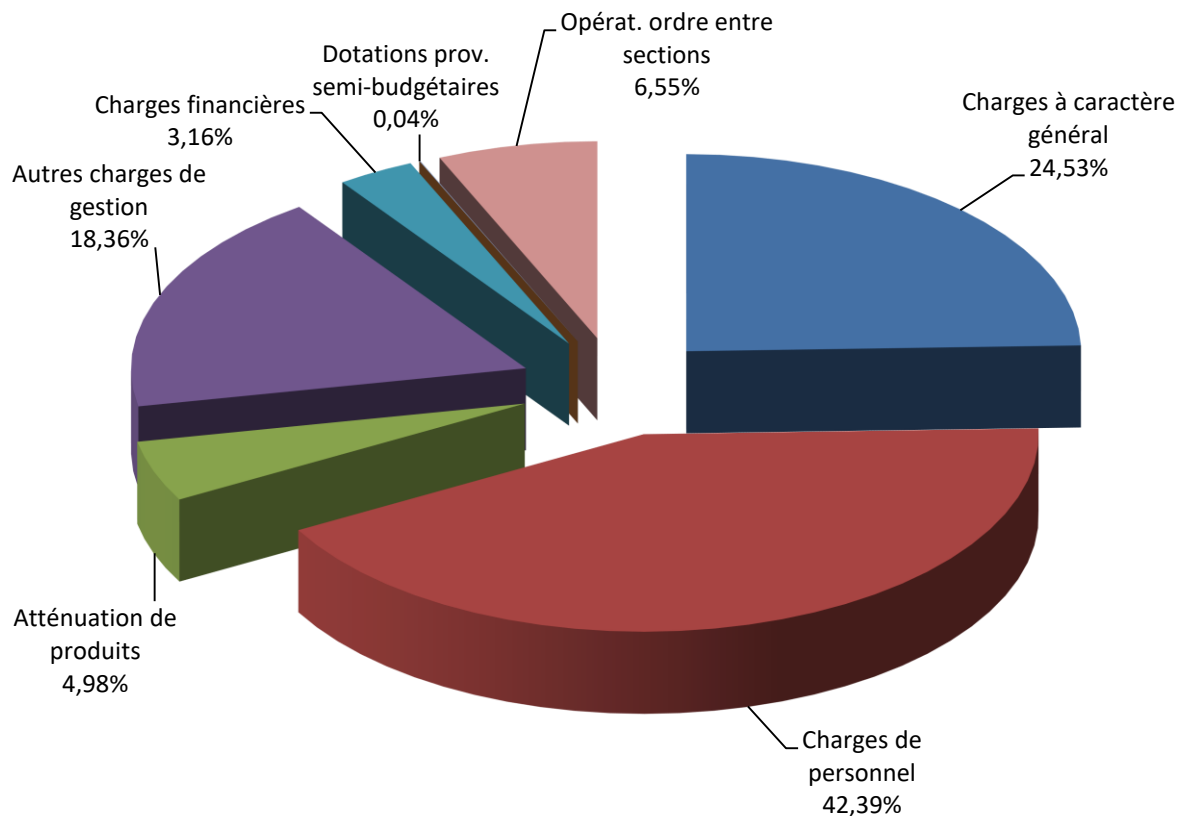
## Dépenses de fonctionnement

Les dépenses totales de fonctionnement s'élèvent à 4 825 693,75 € et comprennent :


⇒ des opérations réelles pour 4 509 672,27 € ;

⇒ des dépenses d'ordre pour 316 021,48 €.

Le Conseil Municipal reçoit à chacune de ses séances le détail de l'ensemble des dépenses de fonctionnement mandatées par Mme la Maire, ordonnateur de la commune de Village-Neuf.



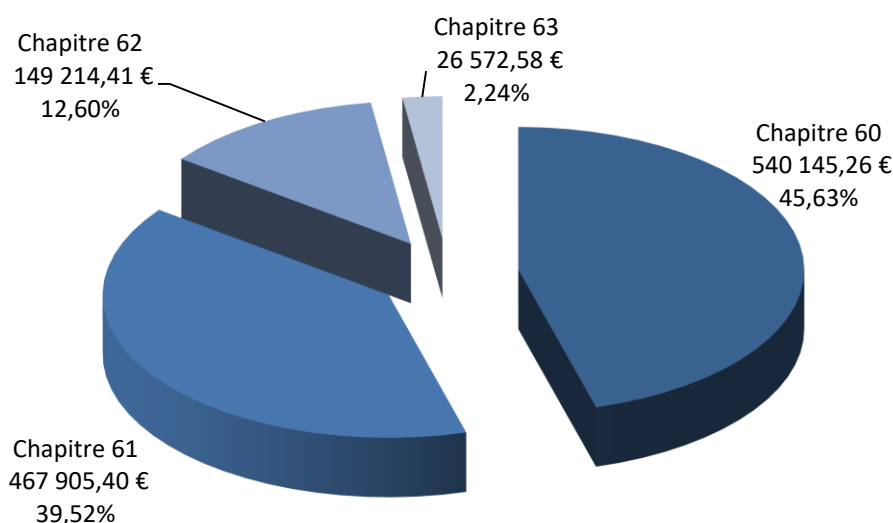
		Budget 2024	Réalisations 2024
011	Charges à caractère général	1 533 000,00 €	1 183 837,65 €
012	Charges de personnel	2 097 000,00 €	2 045 739,58 €
014	Atténuation de produits	245 000,00 €	240 179,24 €
65	Autres charges de gestion	905 000,00 €	885 761,21 €
66	Charges financières	162 000,00 €	152 414,10 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €	- €
68	Dotations prov. semi-budgétaires	2 000,00	1 740,49 €
<b>Dépenses réelles totales</b>		<b>4 945 000,00 €</b>	<b>4 509 672,27 €</b>
042	Opérat. ordre entre sections	334 000,00 €	316 021,48 €
023	Vir. à la section d'investiss.	2 091 000,00 €	
<b>Dépenses d'ordre totales</b>		<b>2 425 000,00 €</b>	<b>316 021,48 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>7 370 000,00 €</b>	<b>4 825 693,75 €</b>

 Les chapitres codifiés 02 ne font pas l'objet d'émission de titres ou mandats

## **Chapitre 011 - Charges à caractère général**

Ce chapitre globalisé regroupe :

- ↪ le chapitre 60 (à l'exception des comptes 6031) - Achats et variations des stocks - comprenant les charges afférentes aux fluides, à l'énergie, aux fournitures diverses... ;
- ↪ le chapitre 61 - Autres charges externes - Services extérieurs - comprenant notamment les charges mobilières et immobilières, l'entretien des terrains, bâtiments, voiries, matériels et autres biens, les opérations de maintenance, les primes d'assurance, la documentation générale et les études non imputables en investissement, ... ;
- ↪ le chapitre 62 (à l'exception des comptes 621) - Autres charges externes - Autres services extérieurs - comprenant notamment les annonces et insertions, les publications, catalogues et imprimés, les cérémonies et réceptions, les frais d'affranchissement et de télécommunications,... ;
- ↪ les comptes 635 et 637 du chapitre 63 - Impôts, taxes et versements assimilés.



## **Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés**

Ce chapitre globalisé regroupe :

- ↪ le compte 621 - Personnel extérieur au service - du chapitre 62 pour 13 790,16 € ;
- ↪ le compte 633 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts et autres organismes) du chapitre 63 pour 39 613,38 € ;
- ↪ le chapitre 64 - Charges de personnel : 1 992 336,04 € décomposés entre les comptes :
  - 641 - Rémunérations du personnel (traitements et indemnités des personnels titulaires et non titulaires) ;
  - 645 - Charges de sécurité sociale et de prévoyance ;
  - 647 - Autres charges sociales.

## **Chapitre 014 - Atténuations de produits**

Les crédits mobilisés à ce chapitre sont imputés aux comptes suivants :

- article 739116 : Prélèvement de 58 779,24 € en 2024 au titre de l'article 55 de la loi SRU, pénalité réduite par la déduction de dépenses antérieures consacrées au développement des logements sociaux ;
- article 7391111 : Pas de dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs en 2024 ;
- article 7392221 : Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) d'un montant de 181 400,00 €.

## **Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante**

Ce chapitre, d'un montant de 885 761,21 €, se décompose selon la ventilation suivante :

- ↪ 80,46% pour les diverses subventions de fonctionnement (associations, CCAS et autres organismes publics) ;
- ↪ 3,03% pour les contributions aux organismes de regroupement (adhésion à la Brigade Verte, ...) ;
- ↪ 14,11% pour les indemnités et cotisations afférentes ;
- ↪ 2,40% pour les droits et licences de procédés logiciels (dématérialisation du contrôle de légalité et des marchés publics, espace de stockage de données) et les dépenses à caractère exceptionnel non imputables à la section d'investissement (démolition de l'ancienne salle de gymnastique rue de Belfort).

## **Chapitre 66 - Charges financières**

Ce chapitre correspond aux charges financières qui s'établissent à 152 414,10 €, dont 160 696,54 € pour les intérêts de la dette réglés à l'échéance et - 8 282,44 € pour le rattachement des Intérêts Courus Non Echus (extourne des ICNE 2023 pour - 91 933,53 € et rattachement des ICNE 2024 pour 83 651,09 €).

## **Chapitre 68 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions**

Les crédits dépensés correspondent aux provisions pour risques et charges 2024 (1 740,49 €).

## **Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections**

Ces opérations pour un montant de 316 021,48 € correspondent aux dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (écritures budgétisées), aux charges à étaler et aux valeurs comptables des immobilisations cédées (écritures non budgétisées constatant la sortie de l'actif d'un bien non amortissable à la date d'achat ou en cas de vente d'un bien immobilier). Ce chapitre constitue un autofinancement technique des dépenses d'investissement. Ces dépenses sont également reprises en recettes d'investissement au chapitre 040.

**NB** : Le chapitre 023 correspondant au virement à la section d'investissement (opération d'ordre) ne comporte que des prévisions sans exécution. Il ne donne pas lieu à émission de titres et de mandats au cours de l'exercice. Il est exécuté dans le cadre de l'affectation du résultat au cours de l'exercice suivant.

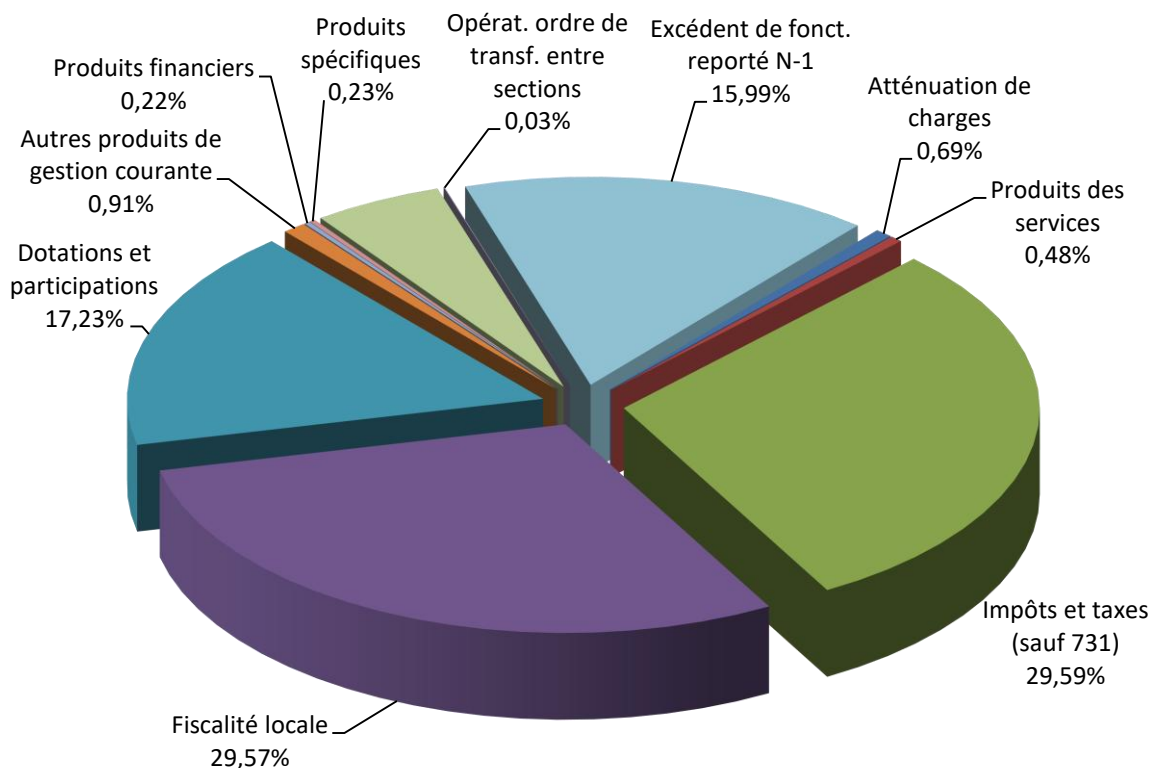
## Recettes de fonctionnement

Les recettes totales de fonctionnement s'élèvent à 7 556 182,92 € et comprennent :

⇒ des opérations réelles pour 6 345 338,64 € ;

⇒ des opérations d'ordre pour 2 477,31 € ;

⇒ un excédent de fonctionnement reporté de 1 208 366,97 €.



		Budget 2024	Réalizations 2024
013	Atténuation de charges	37 000,00 €	52 325,84 €
70	Produits des services	33 633,03 €	36 251,52 €
73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 144 000,00 €	2 236 113,70 €
731	Fiscalité locale	2 231 000,00 €	2 234 718,56 €
74	Dotations et participations	1 247 000,00 €	1 301 804,39 €
75	Autres produits de gestion courante	68 000,00 €	68 458,61 €
76	Produits financiers	16 000,00	16 961,72 €
77	Produits spécifiques	1 000,00	17 746,32 €
78	Reprises sur dépréciations et provisions	380 000,00	380 957,98 €
<b>Recettes réelles totales</b>		<b>6 157 633,03 €</b>	<b>6 345 338,64 €</b>
042	Opérat. ordre de transf. entre sections	4 000,00	2 477,31 €
<b>Recettes d'ordre totales</b>		<b>4 000,00</b>	<b>2 477,31 €</b>
<b>TOTAL (exercice 2024)</b>		<b>6 161 633,03 €</b>	<b>6 347 815,95 €</b>
R002	Excédent de fonct. reporté N-1	1 208 366,97 €	1 208 366,97 €
<b>TOTAL (2024 + reports N-1)</b>		<b>7 370 000,00 €</b>	<b>7 556 182,92 €</b>

### **Chapitre 013 - Atténuations de charges**

Ce chapitre globalisé d'un montant total de 52 325,84 € est crédité par le compte 6419 correspondant aux remboursements sur rémunérations du personnel.

### **Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses**

Ce chapitre comprend les recettes des concessions du cimetière, les redevances et autres droits ainsi que les remboursements de frais (refacturation de charges diverses) pour un montant total de 36 251,52 €.

### **Chapitre 73 - Impôts et taxes**

Les recettes de ce chapitre sont réparties entre les comptes :

- 731 - Fiscalité locale : 2 234 718,56 € comprenant l'imposition des taxes foncières et de la taxe d'habitation de résidences secondaires uniquement et la taxe sur la consommation finale d'électricité ;
- 732 - Fiscalité reversée : 2 236 113,70 € correspondant au reversement de la fiscalité professionnelle perçue par Saint-Louis Agglomération (SLA) pour 1 671 841,00 €, au fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) pour 473 283,00 € et au fonds départemental des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) pour 90 989,70 €.

### **Chapitre 74 - Dotations et participations**

Les recettes de ce chapitre sont réparties entre les comptes :

- 741 - Dotation globale de fonctionnement : 56 252,00 € correspondant uniquement à la Dotation de Solidarité Rurale (DSR), la part forfaitaire de la DGF étant égale à 0 € en 2024 ;
- 742 - Dotations aux élus locaux pour 163 € ;
- 744 - FCTVA : 4 680,44 € attribués par l'Etat sur la base des dépenses de fonctionnement de l'année N-2 éligibles au fonds ;
- 747 - Participations : 2 612,57 € versés par divers organismes (participation au coût d'organisation des élections européennes, subvention pour commémoration du 80<sup>ème</sup> anniversaire de la libération) ;
- 748 - Autres attributions et participations : 1 238 096,38 € correspondant aux attributions de péréquation et de compensation (DCRTP pour 242 303,00 €), au versement des allocations compensatrices pour 829 470,00 € (foncier bâti des industries notamment), aux prestations d'accueil périscolaire, service jeunesse et « plan mercredi » versées par la CAF pour 29 660,38 € et au versement du filet de sécurité inflation instauré par l'article 113 de la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2023 pour 136 663,00 €.

La perception du filet de sécurité revêt un caractère exceptionnel, la commune de Village-Neuf satisfaisant aux critères d'éligibilité (et notamment la baisse d'au moins 15% de son épargne brute entre 2022 et 2023) uniquement pour percevoir cette recette au cours de l'exercice 2024.

**Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante** : chapitre crédité par les revenus des immeubles, la redevance sur l'énergie hydraulique et les remboursements d'assurances suite à sinistres.

**Chapitre 76 - Produits financiers** : Intérêts courus (2024) sur comptes à terme.

**Chapitre 77 - Produits spécifiques** crédité par l'annulation de mandats sur exercice antérieur et l'encaissement des crédits des cessions d'immobilisation, la prévision budgétaire s'opérant au chapitre 024 des recettes d'investissement (chapitre budgétaire sans exécution comptable).

**Chapitre 78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions** crédité par les reprises sur dépréciations des actifs circulants de l'exercice 2023 pour 957,98 € (en rapport avec les provisions pour risques et charges du chapitre 68 des dépenses de fonctionnement) et la reprise des provisions cumulées au cours des exercices antérieurs (380 000,00 €) pour financer les travaux de rénovation de la toiture principale de l'église.

**Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections** : Ces opérations correspondent essentiellement aux écritures d'ordre liées à la sortie de l'actif et aux valeurs comptables des immobilisations cédées (ces recettes sont également reprises en dépenses d'investissement au chapitre 040).

## Dépenses d'investissement

Les dépenses totales d'investissement s'élèvent à 4 196 748,67 € et comprennent des opérations réelles pour 4 180 669,65 € et des opérations d'ordre pour 16 079,02 €.

Les restes à réaliser constatés au 31/12/2024 d'un montant de 4 239 000 € constituent des crédits ouverts, votés en 2024, qui seront repris dans le budget primitif 2025.

Le Conseil Municipal reçoit à chacune de ses séances le détail de l'ensemble des dépenses d'investissement mandatées par Mme la Maire, ordonnateur de la commune de Village-Neuf.

		Budget 2024	Réalisations 2024
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 000,00 €	- €
16	Emprunts et dettes assimilées	469 000,00 €	467 189,18 €
20	Immobilisations incorporelles	170 000,00 €	32 911,91 €
204	Subventions d'équipement versées	234 000,00 €	101 278,00 €
21	Immobilisations corporelles	2 384 000,00 €	1 163 168,70 €
23	Immobilisations en cours	5 041 000,00 €	2 251 041,88 €
27	Autres immobilisations financières	25 000,00 €	- €
45	Chap. d'opérations pour compte de tiers	217 000,00 €	165 079,98 €
<b>Dépenses réelles totales</b>		<b>8 545 000,00 €</b>	<b>4 180 669,65 €</b>
040	Opérat. ordre entre sections	4 000,00	2 477,31 €
041	Opérations patrimoniales	15 000,00 €	13 601,71 €
<b>Dépenses d'ordre totales</b>		<b>19 000,00 €</b>	<b>16 079,02 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>8 564 000,00 €</b>	<b>4 196 748,67 €</b>
D001	Solde d'exécution négatif reporté N-1	-	-
<b>TOTAL (2024 + reports N-1)</b>		<b>8 564 000,00 €</b>	<b>4 196 748,67 €</b>
Restes à réaliser (RAR)		- €	4 239 000,00 €
<b>TOTAL (Réalisations + RAR)</b>		<b>-</b>	<b>8 435 748,67 €</b>

## **Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves**

Ce chapitre est utilisé pour les reversements du trop-perçu de la taxe d'aménagement (sans objet en 2024).

## **Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées**

Ce chapitre correspond au remboursement des emprunts pour 467 189,18 €.

## **Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles**

Ce chapitre finance les frais d'études préalables à une programmation imputable à la section d'investissement, les diagnostics avant travaux (relevés topographiques, analyses de sol, ...), les frais d'insertion imputables à la section (avis d'appel public à la concurrence, ...) et l'acquisition et la formation d'utilisation des logiciels des matériels informatiques.

## **Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées**

Les dépenses de ce chapitre portent sur les subventions d'équipement attribuées par la commune aux personnes de droit privé (associations, bailleurs sociaux, ...) pour soutenir leurs investissements.

## **Chapitre 21 - Immobilisations corporelles**

Ce chapitre correspond aux multiples investissements réalisés sur les bâtiments communaux, la voirie en agglomération et les acquisitions de biens mobiliers et immobiliers rentrant dans le patrimoine de la collectivité. Toutes ces dépenses figurent dans la liste communiquée aux membres du Conseil Municipal à chaque séance.

Il comprend entre autres :

- l'acquisition d'un terrain situé en zone agricole au lieu-dit Hasenacker ;
- l'acquisition de la propriété bâtie sise 19b rue de Rosenau par voie de préemption en vue d'augmenter l'offre de logements sociaux dans la commune ;
- les agencements divers et aménagements de terrains : extension de l'espace cinéraire du cimetière communal sentier pédagogique, achat de matériel pour la réalisation de la trame verte ;
- les travaux d'investissement sur les bâtiments administratifs : Déploiement du wifi en mairie, travaux sanitaires divers (pompes, ...) ;
- les travaux d'investissement sur les bâtiments scolaires : travaux sanitaires divers (disconnecteurs, vannes, mise en place de lavabo et remplacement du chauffe-eau à l'école maternelle...), modification du réseau de collecte des eaux pluviales de l'école maternelle ;
- les travaux exécutés dans le complexe RiveRhin : installations sanitaires, travaux sur les réseaux de chauffage et de refroidissement (remplacements de servomoteurs, condamnation de ventilo-convecteurs), remplacement de moteurs et lacettes sur Brises Soleil Orientables (BSO), remplacement des moquettes dans la salle culturelle, remplacement des luminaires des tribunes ;
- les aménagements du cimetière et notamment la métallisation et le thermolaquage du portail ;
- les travaux réalisés dans la maison communale (blocs de secours, travaux de maçonnerie pour l'aménagement des locaux associatifs) ;
- les travaux d'investissement réalisés sur les immeubles de rapport : réhabilitation intégrale des appartements situés 86 rue du Général de Gaulle, comprenant un logement au 1<sup>er</sup> étage (travaux terminés en 2024) et deux logements au 2<sup>ème</sup> étage (travaux commencés en 2024, à terminer en 2025) ;

- les travaux réalisés sur différents bâtiments publics : rénovation intégrale du 1<sup>er</sup> étage de l'ancienne crèche 11 rue du Maréchal Foch accueillant une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM), travaux sur les installations de chauffage et mise aux normes des blocs de secours du périscolaire et réparation du portail d'accès au hangar des services techniques municipaux ;
- la rénovation de la toiture de la contre-nef côté Est de l'église Saint-Nicolas et l'assistance technique pour la préparation du marché de travaux concernant la toiture principale ;
- la réfection partielle du chemin des écoliers, les travaux de nivellement de chemins ruraux situés en limite du ban communal de Huningue et entre la rue des Alpes et la rue du Chemin Neuf, l'abaissement d'un trottoir au droit d'un accès ;
- les travaux de signalisation horizontale et verticale dans diverses rues, l'achat de mobilier urbain, l'installation de panneaux lumineux au carrefour central et la mise en place d'un abri bus rue de Rosenau ;
- les travaux portant sur le réseau d'éclairage public, et notamment le relamping de plusieurs rues et le remplacement des candélabres du parking du périscolaire ;
- l'achat d'illuminations de Noël ;
- le remplacement du matériel de défense incendie (extincteurs, poteaux d'incendie) conformément à la périodicité réglementaire ou en cas de défectuosité ou de mise aux normes ;
- l'acquisition de matériels et outillages divers (tondeuse, débroussailleuse, ponceuses, visseuses, meuleuse, pulvérisateur, rouleau pour les stades, ...) ;
- les investissements sur les matériels de transports pour les services techniques (achat d'une remorque), y compris les grosses réparations sur le parc de véhicules ;
- les matériels informatiques scolaires, notamment les écrans interactifs pour l'école élémentaire, et autres (ordinateurs pour les différents services municipaux, serveur du RiveRhin) ;
- le mobilier et les matériels de bureau, scolaires et autres ;
- le matériel de téléphonie ;
- les autres immobilisations corporelles : interventions sur les équipements de cuisine et armoires frigorifiques au RiveRhin, matériel de mixage son et lumière au RiveRhin, matériel scénique, furniture et pose de pendrillons, réparation et remplacement de pièces dans les aires de jeux, achat de matériels pour le service jeunesse, installation de nouveaux jeux dans le Chouet'Parc, ...

Les crédits budgétisés et non consommés (opérations engagées mais non mandatées en 2024, dépenses décidées mais non exécutées à la clôture de l'exercice) sont inscrits dans l'état des restes à réaliser constatés au 31/12/2024 et seront repris dans le budget primitif 2025.

### **Chapitre 23 - Immobilisations en cours**

Les dépenses de ce chapitre correspondent aux travaux et honoraires des opérations suivantes :

- Construction d'une grande crèche rue des Merles ;
- Remplacement des luminaires dans la salle multisport du RiveRhin ;
- Honoraires du maître d'œuvre pour la rénovation de l'école Vauban ;
- Réaménagement de la rue du Maréchal Foch (part communale).

### **Chapitre 45 - Comptabilité distincte rattachée**

- Réaménagement de la rue du Maréchal Foch (part départementale).

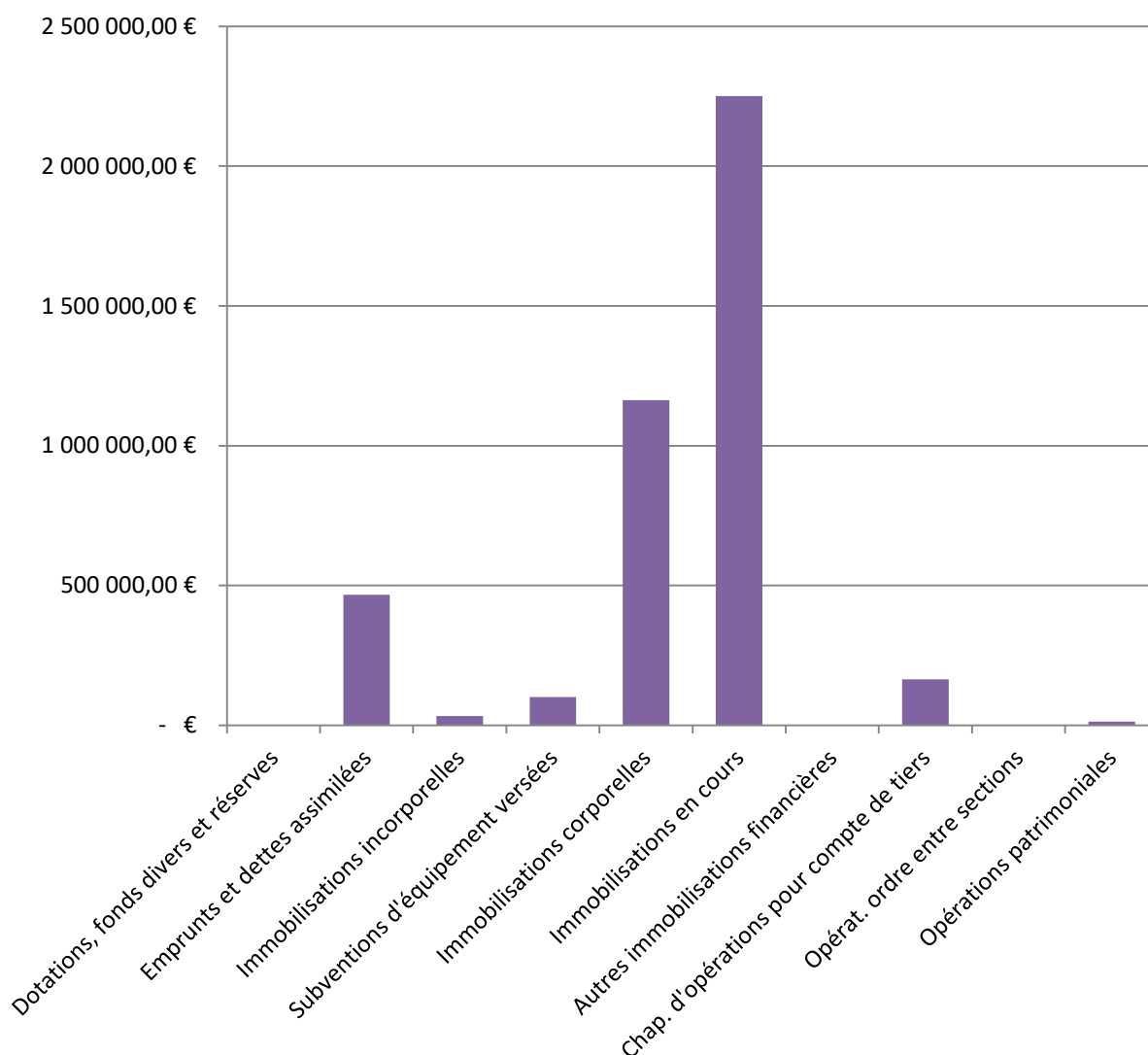
## **Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections**

Ces opérations correspondent aux écritures d'ordre liées à la sortie de l'actif et aux valeurs comptables des immobilisations cédées (ces dépenses sont également reprises en recettes de fonctionnement au chapitre 042).

## **Chapitre 041 - Opérations patrimoniales**

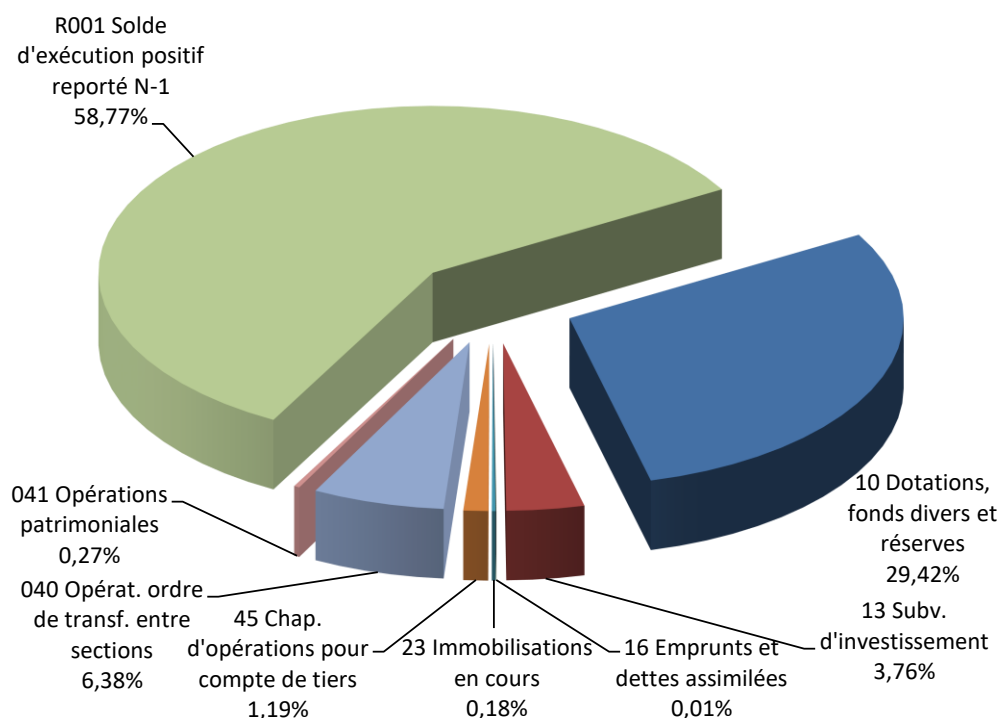
Ces dépenses correspondent aux frais d'études et d'insertions virés à la subdivision intéressée du compte d'immobilisations en cours (opérations d'ordre budgétaire).

### Dépenses d'investissement de l'exercice 2024




## Recettes d'investissement

Les recettes totales d'investissement s'élèvent à 4 950 524,23 €. Elles comprennent des opérations réelles pour 1 711 234,74 €, des opérations d'ordre pour 329 623,19 € et un excédent d'investissement reporté de 2 909 666,30 €.



		Budget 2024	Réalisations 2024
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 445 333,70 €	1 456 688,45 €
13	Subv. d'investissement	1 473 000,00 €	186 046,83 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000,00 €	640,00 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	- €	- €
23	Immobilisations en cours	- €	9 000,00 €
45	Chap. d'opérations pour compte de tiers	217 000,00 €	58 859,46 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	78 000,00	
<b>Recettes réelles totales</b>		<b>3 214 333,70 €</b>	<b>1 711 234,74 €</b>
040	Opérat. ordre de transf. entre sections	334 000,00 €	316 021,48 €
041	Opérations patrimoniales	15 000,00 €	13 601,71 €
021	Vir. de la section de fonctionnement	2 091 000,00 €	
<b>Recettes d'ordre totales</b>		<b>2 440 000,00 €</b>	<b>329 623,19 €</b>
<b>TOTAL (exercice 2024)</b>		<b>5 654 333,70 €</b>	<b>2 040 857,93 €</b>
R001	Solde d'exécution positif reporté N-1	2 909 666,30 €	2 909 666,30 €
<b>TOTAL (2024 + reports N-1)</b>		<b>8 564 000,00 €</b>	<b>4 950 524,23 €</b>
Restes à réaliser (RAR)		- €	1 523 000,00 €
<b>TOTAL (Réalisations + RAR)</b>		-	<b>6 473 524,23 €</b>

 Les chapitres codifiés 02 ne font pas l'objet d'émission de titres ou mandats

## **Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves**

Les produits de ce chapitre proviennent du fonds de compensation de la TVA (8,81%), de la taxe d'aménagement (4,60%) et des excédents de fonctionnement capitalisés (86,59%).

## **Chapitre 13 - Subventions d'investissement**

Les subventions perçues d'un montant total de 186 046,83 € correspondent aux subventions suivantes :

- ↗ Collectivité Européenne d'Alsace : achat de matériel scénique et organisation d'un camp olympique ;
- ↗ Saint-Louis Agglomération : fonds de concours pour l'achat d'un véhicule électrique ;
- ↗ Caisse d'Allocations Familiales (CAF) : premier acompte de la subvention attribuée pour la construction de la grande crèche ;
- ↗ Territoire d'Energie Alsace : modernisation de l'éclairage public dans plusieurs rues et remplacement des candélabres sur le parking du périscolaire.

## **Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées**

Recette de 640 € correspondant au dépôt de garantie (caution) suite à la location d'un logement communal.

## **Chapitre 23 - Immobilisations en cours**

Application des pénalités à une entreprise dans le cadre de l'exécution d'un marché publics.

## **Chapitre 45 - Comptabilité distincte rattachée**

Versement d'un 1<sup>er</sup> acompte par la CeA pour le remboursement des travaux de réaménagement de la rue du Maréchal Foch effectués par la commune sur le domaine public départemental.

## **Chapitre 024 - Produits des cessions d'immobilisations**

La prévision des cessions d'immobilisation se fait grâce à la ligne budgétaire 024. Seuls sont prévus les montants des cessions estimés sans plus ou moins-value. C'est un chapitre sans exécution : le schéma d'écritures complet des cessions d'immobilisations est mouvementé au stade de l'exécution de la cession patrimoniale.

## **Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections**

Ces opérations pour un montant de 316 021,48 € correspondent aux dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (écritures budgétisées), aux charges à étaler et aux valeurs comptables des immobilisations cédées (écritures non budgétisées constatant la sortie de l'actif d'un bien non amortissable à la date d'achat ou en cas de vente d'un bien immobilier). Ce chapitre constitue un autofinancement technique des dépenses d'investissement. Ces recettes sont également reprises en dépenses de fonctionnement au chapitre 042.

**NB** : Le chapitre 021 correspondant au virement de la section de fonctionnement (opération d'ordre) ne comporte que des prévisions sans exécution. Il ne donne pas lieu à émission de titres et de mandats au cours de l'exercice.

## Chapitre 041 - Opérations patrimoniales

Ces dépenses correspondent aux frais d'études et d'insertions virés à la subdivision intéressée du compte d'immobilisations en cours (opérations d'ordre budgétaire). Elles sont également reprises en dépenses d'investissement.

### AFFECTATION DU RESULTAT

Les résultats globaux de la section de fonctionnement et de la section d'investissement peuvent se résumer comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultats reportés	1 208 366,97 €	2 909 666,30 €
Recettes de l'exercice 2024	6 347 815,95 €	2 040 857,93 €
Dépenses de l'exercice 2024	-4 825 693,75 €	-4 196 748,67 €
Restes à réaliser en recettes	-	1 523 000,00 €
Restes à réaliser en dépenses	-	-4 239 000,00 €
<b>Résultats de clôture au 31/12/2024</b>	<b>2 730 489,17 €</b>	<b>-1 962 224,44 €</b>

L'excédent de la section de fonctionnement couvrant le déficit d'investissement, il convient de prélever la somme de 1 962 224,44 € de cet excédent et de l'affecter au financement de la section d'investissement (compte 1068).

L'excédent global de l'exercice 2024 est donc de :

Excédent de fonctionnement : ..... + 2 730 489,17 €  
Déficit d'investissement : ..... - 1 962 224,44 €  

---

**+ 768 264,73 €**